

Fiches pratiques

Que trouve t-on dans ?

Un acte de mariage

La date, l'heure et le lieu

Les époux

- Nom et prénom(s)
- Date et lieu de naissance
- Majeur ou mineur
- Situation : célibataire, divorcé ou veuf(ve) avec mention du précédent conjoint (date du divorce, date de décès)
- Profession
- Mention, le cas échéant, du consentement des parents, du tuteur ou curateur ou d'une émancipation...
- Références d'un éventuel contrat de mariage : depuis 1850, la date, le nom du notaire et le lieu de l'étude doivent être indiqués

Les parents des époux

- Nom et prénom(s)
- Etat matrimonial (mariés ou non)
- Profession
- Lieu de domicile
- Décès éventuel et parfois même la date et le lieu de décès

Les témoins du mariage (ils sont quatre)

- Nom et prénom(s)
- Âge, profession et domicile
- Mention du lien de parenté (pas toujours indiqué)

Les enfants

- Légitimation par mariage d'enfants issus du couple : la date et le lieu de naissance sont indiqués

Mention marginale

- Divorce depuis la loi du 18 avril 1886 (art. 251)